



PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

Service des Procédures Environnementales

ARRETE DU

29 MAI 2013

Commission locale de l'eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
« Nappes Profondes » de Gironde

Arrêté préfectoral modificatif

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-31 relatifs à la composition des commissions locales de l'eau des schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2011 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE « Nappes Profondes » de Gironde,

VU la lettre du 26 avril 2013 du président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde désignant Monsieur Xavier de SAINT LEGER pour siéger à la commission locale de l'eau dans le collège des Usagers, des organisations professionnelles et des Associations concernées, en remplacement de Monsieur Olivier CASSOU,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2011 portant composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappes Profondes » de Gironde est modifié comme suit :

Au sein du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Monsieur Xavier de SAINT LEGER représentera la Chambre d'Agriculture de la Gironde en remplacement de Monsieur Olivier CASSOU, pour la durée du mandat restant à courir.

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Publication et exécution :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Président de la CLE, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde. La liste des membres de la CLE sera actualisée et consultable sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Président de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

29 MAI 2013

Fait à Bordeaux le,

LE PREFET

Le Secrétaire Général

Jean-Michel BOUTIER